

AGRICULTURE

Ce qui était au programme :

Promouvoir d'autres formes d'agricultures

Soutien actif aux réseaux alternatifs d'échanges d'expériences pour préparer aux nouvelles demandes des consommateurs

Aide à l'installation

Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement

Promotion de nouvelles filières et des circuits économiques courts

Aide à la diversification

Programme de valorisation des grandes productions régionales par de la transformation à haute valeur ajoutée

Budget agriculture constant depuis 2005 :

5,5 millions d'euros en fonctionnement (budget 2009)

5,7 millions d'euros en investissement (budget 2009)

A comparer au **520 millions d'euros environ annuels d'aides directes européennes** (premier et second pilier) **aux agriculteurs picards** en 2008 (450 en 2005).

Dès 2004

Vœu visant à exclure la culture d'OGM des plaines picardes

Réorientations des actions financées aux chambres d'agricultures sur les nouvelles priorités de la politique agricole régionale (élevage, valeur ajoutée)

Soutien à l'ARAD 59/62 pour financer des interventions en Picardie afin d'accompagner les agriculteurs en difficulté ayant pour objectif d'assurer un redémarrage pérenne de l'activité agricole avec un suivi sur trois années.

Début des négociations avec les responsables de la SAFER autour du thème de l'accès au foncier agricole principal obstacle à l'installation de nouveaux agriculteurs.

Démarches de notification à l'UE de nouveaux dispositifs permettant :

- un **soutien spécifique à l'agriculture biologique** (prise en charge des coûts de certification et de contrôle et investissements spécifiques),
- un soutien aux **investissements à la diversification**

Pilotage (de 2004 à aujourd'hui) de la commission « Agriculture Biologique » au sein de la commission agriculture de l'ARF (Association des Régions de France).

Début de l'arrêt progressif des aides aux productions animales hors sol (porcs, volailles...) inscrites dans le Contrat de Plan Etat Région (2000/2006)

Poursuite du dispositif régional agro environnemental « Gestions de Territoire® » 2000-2006

Forêt et bois:

Poursuite des actions de promotion du matériau bois :

- **recherche, expérimentation, démonstration et vulgarisation** par le CRPF
- **sensibilisation et formation des sylviculteurs** par les syndicats forestiers
- **promotion du matériau bois** par l'interprofession Nord Picardie Bois
- **mise en place d'un dispositif d'éco certification** des forêts par l'association PEFC (Pan European Foresty Certification) Nord Picardie.

Lancement d'une réflexion sur les possibilités de Développement de l'agroforesterie en Picardie

Dès 2005,

A partir de janvier : mise en place d'un **engagement réciproque entre le Conseil Régional et les agriculteurs**. Cet outil (**charte d'accès aux aides agricoles**) permet aux agriculteurs de bénéficier de soutiens financiers en contrepartie d'engagements sociaux (maintien de l'emploi), économiques (agrandissement raisonnable) ou environnementaux (maintien des haies, mise en place de bandes enherbées...).

Adoption d'un plan régional agricole (octobre 2005)

Ce plan fixe les objectifs d'intervention de la Région dans le domaine agricole : feuille de route autour de quatre axes d'intervention qui reprend l'ensemble des points du programme :

- Installation de nouveaux porteurs de projets,
- Soutien à l'élevage herbivore
- Création de valeur ajoutée et qualité des produits
- Préservation des ressources naturelles, maintien de la qualité de vie et de la santé
-

Le document ainsi adopté a pour objectifs principaux de définir les axes prioritaires de la politique agricole régionale, en fonction d'une part des **préoccupations et attentes croissantes des citoyens et des consommateurs en matière agricole** (la préservation des ressources naturelles, la recherche de qualité des produits alimentaires, l'occupation harmonieuse du territoire) et d'autre part de **se projeter dans une évolution des réformes de la PAC** (bilan de santé et réforme 2013), afin d'impulser une réflexion sur l'agriculture et sur des modèles susceptibles de répondre aux questions posées.

Agriculture biologique : soutien accru à l'Association des producteurs Biologique de Picardie (ABP) de 150 000 euros en 2005 (via les Chambres d'agriculture) à 515 000 euros en 2009 directement à l'ABP.

De 2005 à 2007 : Refonte de l'association « Alternattech » en « **Agrotransfert ressources et territoires** » avec la constitution d'un Conseil d'Administration intégrant de nouveaux acteurs de la **société civile et d'autres partenaires agricoles** : Agriculture biologique, Fondation pour le Progrès de l'Homme, MDRGF, Conseil Economique et Social Régional, Consommateurs... Cette refonte de l'association a permis à de nouveaux projets de recherche de voir le jour sur de nouvelles orientations de la politique agricole du CRP (**élevage, agriculture biologique, biodiversité...**)

Elevage herbivore :

- **Arrêt du soutien aux productions animales hors sol**
- **Elaboration des critères régionaux de soutien au PMBE** (Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage) : bonus région Picardie pour la construction bois, autonomie alimentaire, utilisation de l'herbe....

Soutien aux actions collectives en faveur du développement des filières : Terroir de Picardie

Dès 2006,

Négociation avec l'Etat des mesures du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) et du DRDR (Document Régional de Développement Rural), afin d'inscrire, de poursuivre et d'amplifier les orientations régionales agricoles adoptées en 2005 et pour mobiliser des fonds européens sur ces priorités.

Depuis 2006 avec la nouvelle programmation et la négociation sur le PDRH : mise en place systématique **de bonifications des taux d'intervention pour les dossiers répondant aux nouvelles priorités du Conseil régional de Picardie** (autonomie alimentaire, agriculture biologique, construction bois...).

Installation :

- soutien à l'**association Terre de liens** sur l'animation en Picardie autour de l'accès au foncier solidaire (appel public national de collecte de l'épargne solidaire réussi en 2008 et 2009 avec le soutien du Conseil Régional), afin d'aider l'installation de porteurs de projets en agriculture biologique principalement,
- **Pilotage national du dossier « Installation » à l'ARF**, négociations nationales avec le Ministère de l'Agriculture et Jeunes Agriculteurs afin de garantir aux Régions la possibilité de mettre en œuvre les dispositifs et mobiliser les partenaires souhaités (pluralité des intervenants), sur le nouveau parcours à l'installation.
- **Entrée au capital de la SAFER Picardie et au Conseil d'Administration** après deux années de négociation.

Elevage herbivore :

- **lancement d'une étude prospective** sur le devenir de l'élevage herbivore et les conditions de maintien en Picardie avec l'ensemble des professionnels de la filière
- **renforcement de la filière cheval** : renforcement du rôle du CIC (Conseil Interprofessionnel du Cheval) comme coordinateur des actions de la filière ; contrats de progrès pour les activités équestres.

Implication de projets agricoles dans la mobilisation du FREME (méthanisation, séchage solaire en grange, Système de management environnemental...),

Lancement de la démarche « agenda 21 » dans les lycées agricoles public de la Région.

Lancement de l'opération « Pain bio » dans les lycées picards avec 10 lycées volontaires.

Forêt et bois:

Mise en place d'un partenariat avec l'interprofession de la filière bois, dont l'objet est de fédérer les différents acteurs de la filière afin de construire une filière Forêt –Bois forte *« capable de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de la société »*. Les principales actions accompagnées par la Région sont :

- Promotion et formation aux métiers du bois et de la filière bois
- Structuration de la filière
- Accompagnement des entreprises de la filière

Agroforesterie : participation au projet national de développement de l'agroforesterie 2006-2008

Dès 2007,

Négociation avec l'Etat pour le maintien et l'intégration du dispositif régional agro environnemental « Gestions de Territoire® » dans le PDRH, avec perte des financements européens et ouverture de mesures agri environnementales favorables aux éleveurs herbivores

Agriculture biologique :

- **Soutien à la FAMAPP** (politique d'installation en maraîchage, relation urbain rural)
- Financement d'un poste de **conseiller maraîchage bio** au sein de l'ABP

Installation :

- **négociation avec la SAFER Picardie et mise en place d'un fonds de 1 million d'euros** pour permettre le stockage des terres par la SAFER dans l'attente d'accompagner des porteurs de projet correspondant aux orientations régionales,
- Mise en place d'un comité de pilotage régional sur la question de l'installation avec l'ensemble des réseaux alternatifs agricoles présents en Picardie (ABP, ADEAR, ARAD, Terre de liens, FAMAPP).

Elevage herbivore : soutien de la Région et mise en place de mesures d'aide d'urgence pour les éleveurs (bovins et ovins) touchés par la FCO.

Réalisation d'une étude (via le FREME), sur les consommations d'énergie au sein des exploitations agricoles picardes.

Définition de nos critères d'intervention de la Région Picardie sur le PVE (Plan Végétal Environnement) : participation au financement sur certains axes du dispositif répondant aux orientations régionales : plantation de haies, désherbage mécanique, économie d'eau (stockage des eaux de pluie, micro irrigation...).

Soutien à la filière légumes : Soutien à un projet de recherche de trois ans sur la filière pomme de terre, soutien à la filière endive,

Forêt et bois:

Poursuite et mise en place de nouvelles actions dans le cadre des orientations régionales forestières qui mettent l'accent sur la nécessité de gérer durablement ce patrimoine :

- financement d'actions en insistant tout particulièrement sur le rôle primordial des **forêts en terme de biodiversité et dans la prise en compte des changements climatiques** (instruction commune avec le service environnement)
- Début de réflexion sur **les valorisations et la structuration de la filière bois énergie** prometteuse en matière d'emplois.

En 2008

Création d'un Service Agriculture et Développement Rural

Délégation de gestion de certaines mesures du FEADER (7 millions d'euros)

Elevage herbivore

- **lancement du programme «Vivre l'élevage en Picardie»** avec l'ensemble des professionnels de la filière (sensibilisation, élaboration de références, aides ciblées aux éleveurs) autour de trois axes : autonomie alimentaire et place de l'herbe, amélioration des conditions de travail, conforter les filières viandes régionales
- **Création d'une politique de soutien spécifique aux investissements « herbe »** avec accompagnement des éleveurs
- Mise en place et soutien **d'un projet de recherche sur cinq ans autour des conditions de travail en élevage à « Agro transfert, ressources et Territoires »**

Création de l'association Solidarité Paysans Picardie (auparavant soutien à l'ARAD 59/62 et dès 2004). Permettant d'accompagner les agriculteurs en difficulté ayant pour objectif d'assurer un redémarrage pérenne de l'activité agricole avec un suivi sur trois années.

Forêt et bois:

Afin de **dynamiser la gestion des forêts et accroître leur rôle de puits de carbone** :

- soutien aux actions de **mobilisation du bois jugée insuffisante (financement des investissements d'aires de stockage et de dessertes)**
- soutien aux acteurs en vue d'une gestion forestière dynamique et respectueuse de l'environnement (accompagnement à la rédaction de Plan Simple de Gestion, de Plan de Développement de Massif et de contrat d'exploitation)

Afin de dynamiser la filière bois, soutien à Nord Picardie Bois pour la mise en œuvre de deux **programmes européens transfrontaliers** (Nord Pas de Calais/Picardie/ Wallonie), **signature d'une convention pluriannuelle (2008-2010) :**

- **Programme Bati D²** visant à diffuser outils et innovations aux acteurs de la filière bois construction
- **Programme Eurowood IV** visant à la mobilisation des tous les professionnels de la filière (amont et aval) autour de la promotion du bois construction

(Instructions des dossiers forêt en lien avec les responsables « patrimoine naturel » du service environnement).

Agroforesterie: Soutien à la réalisation d'un film et mise en place de projets expérimentaux sur des exploitations agricoles en Picardie (80 ha plantés fin 2009)

Agriculture biologique (octobre) : participation avec l'agence de l'eau Seine Normandie à une **étude réalisée par l'ABP sur le potentiel de développement de l'agriculture biologique** dans les BAC (finalisé au dernier trimestre 2009)

Représentant de l'Association des Régions de France (ARF) **au groupe de travail national « Ecophyto »** animé par Michel Barnier et au comité de pilotage national **du plan d'actions « Agriculture-Biodiversité »**.

En 2009

Opération « bio dans les lycées » : plus de 27 lycées engagés dans la démarche

Installation

Fin des négociations nationales sur les dispositifs installation et adoption d'un dispositif spécifique d'aides régionales destinées à un public qui ne bénéficie pas d'aides nationales ou de mesures complémentaires sur des projets relevant des priorités régionales (élevage, maraîchage, valeur ajoutée, accueil...)

Mise en place d'un projet de recherche autour de la « **biodiversité et agriculture** » à Agro transfert Ressources et Territoires.

Représentant des Régions au Haut Comité sur les Biotechnologies (HCB). Ce comité est notamment chargé de définir un cadre rigoureux et transparent pour les OGM et les biotechnologies suite à l'adoption de la loi sur les OGM qui repose sur les principes de responsabilité, de précaution, de transparence, de libre choix de produire et de consommer sans OGM ainsi que les questions de la non brevetabilité du vivant et du traitement à court terme des variétés autorisées.

Forêt et bois:

- **mise en place d'une aide à la certification** des acteurs de la filière (PEFC et FSC)
- signature d'un **contrat de filière avec l'ensemble des acteurs de la filière** (propriétaires forestiers, entreprises de travaux forestiers, entreprise de scierie, artisans...)
- **aides au stockage** via des avances remboursables (grumes, produits sciés), afin de soutenir et de maintenir les acteurs de la première transformation du bois fragilisés par le contexte économique difficile.

Élevage: mise en place d'un dispositif de soutien (conseils et investissements) aux éleveurs autour des questions relatives aux conditions de vie et de travail dans les élevages (en cours de définition avec les acteurs).

Valeur ajoutée : participation au nom de l'ARF au groupe de travail national « **circuits courts** » du Ministère de l'Agriculture.

Lycée agricole : après plus de quatre années d'échange avec les services du patrimoine et de l'éducation, **réalisation de l'atelier de production de poulets de chair en mode biologique à Airion**.

A la demande de Conseil Régional, ouverture d'une nouvelle mesure dans le Document Régional de Développement Rural Picardie : « **Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles pour la préservation de la biodiversité** » permettant un soutien à l'apiculture.

Réorientation du dispositif Gestions de territoire avec le retour des cofinancements européens.

Co financement par la Région de

SUR LES QUATRE AXES DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Axe 1 : Installation et maintien de nouveaux porteurs de projets

- **Soutien à l'association Solidarité Paysans Picardie** créée en 2008 (auparavant soutien à l'ARAD 59/62 et dès 2004)
- **Soutien à la FAMAPP** (Fédération des AMAP de Picardie) :
22 AMAP créées en Picardie, 4 en cours de création
- **Mise en place d'une politique d'accès au foncier** avec :
 - soutien à l'association **Terre de liens** (depuis 2006) sur l'animation en Picardie autour de l'accès au foncier solidaire (appel public à l'épargne national réussi, travail en cours sur le soutien du CRP pour l'acquisition du foncier ...)
 - **Entrée au capital de la SAFER et mobilisation d'un fonds de 1 million d'euros du CRP pour permettre le stockage des terres par la SAFER**
- Mise en place d'un comité de pilotage sur la question de l'installation avec **les réseaux alternatifs** agricoles régionaux (ABP, ADEAR, ARAD, Terre de liens, FAMAPP).

Dispositif régional installation : **aide aux investissements des nouveaux installés**

Mise en place d'un dispositif d'aides de la Région après les négociations nationales sur les dispositifs installation (adoption d'un dispositif spécifique en octobre 2008): Les dossiers installations étaient traitées précédemment au titre du dispositif « aides à la diversification ».

Enjeux de l'intervention :

Dispositif régional (négocié et inscrit dans le DRDR Picardie) qui vise à:

- favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- améliorer les revenus agricoles en augmentant notamment la valeur ajoutée
- améliorer les conditions de vie, de travail et de production,
- accroître le caractère de durabilité des exploitations agricoles et leur adaptation au marché
- assurer le maintien de l'activité agricole et la diversité des productions sur l'ensemble des zones rurales de la région Picardie.

Objectifs :

Assurer le maintien de l'activité agricole en Picardie

Permettre aux futurs agriculteurs non issus du milieu agricole de trouver une place dans le milieu agricole et de réaliser leur projet,

Assurer la diversité des productions sur l'ensemble des zones rurales en favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs dans des activités agricoles prioritaires pour la Région Picardie, à savoir l'élevage, le maraîchage, les activités de diversification, la création de valeur ajoutée, les circuits courts, l'agriculture biologique,

Permettre aux futurs agriculteurs de bénéficier d'une aide à la formation en lien étroit avec leur projet,

Faciliter l'accès au foncier pour les porteurs de projet qui souhaitent s'installer mais ne possèdent pas de surface agricole.

Champs et actions :

Dispositif financé uniquement par la Région Picardie

Financer l'investissement lié à l'installation de jeunes agriculteurs ou d'exploitants qualifiés installés depuis moins de 5 ans pour renforcer l'effort en faveur du renouvellement des générations.

Descriptions des opérations :

Investissements des nouveaux installés liés notamment à :

- la construction et l'aménagement de bâtiment hors bâtiment d'élevage (production, stockage..),
- l'équipement individuel de matériel neuf autre que le renouvellement,

Aide :

Sous réserve de signature de la charte d'accès aux aides régionales

50 % maximum pour les bénéficiaires en agriculture biologique et 40 % pour les autres.

Objectifs quantifiés

200 agriculteurs aidés entre 2007 et 2013 (y compris avec les investissements spécifiques herbe)

Volume de financement public : 0,5 millions d'euros

Résultats :

Compte tenu de la négociation nationale, ce dispositif n'a été mis en œuvre **qu'à partir d'octobre 2008 (les dossiers présentés antérieurement à cette date ont été instruits au titre de la politique de soutien à la diversification – cf page 14)**

2008 : 9 dossiers pour 55 500 euros

2009 (septembre) : 11 dossiers pour 287 000 euros

Soit 20 dossiers d'installation (sur 9 mois) pour 342 500 euros

Axe 2 : Soutien aux systèmes polyculture élevage

- **Arrêt du soutien aux productions animales hors sol**

- **Soutien de la Région lors de la crise sur la FCO** : 700 éleveurs accompagnés par la Région dans le cadre de cette crise

- **Politique de bonifications pour tous les dossiers répondant aux priorités régionales** : élevages privilégiant l'utilisation d'herbe, agriculture biologique, constructions bois, installations récentes...

- **Engagement depuis 2006 d'une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière élevage herbivore de Picardie**. Après une étude prospective sur l'élevage régional, qui a permis la réalisation d'un diagnostic partagé la Région lance le **dispositif « Vivre l'élevage en Picardie »** pour faire face aux défis posés par ce secteur avec deux thèmes majeurs retenus :

- Thème 1 : favoriser la place de l'herbe et l'autonomie alimentaire des élevages.

Dispositif de soutien aux Bâtiments d'élevage herbivore

Une étude conduite par l'Institut de l'élevage montre que la modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements d'élevage constituent des facteurs clé de la durabilité des exploitations déterminant à long terme les conditions et la pénibilité du travail ainsi que la pérennité de l'exploitation. Il s'agit d'un dispositif « multifinanceurs » où la Région a défini ses propres critères d'intervention complémentaires à l'Etat.

Objectifs de cette action :

Maintenir et développer une activité d'élevage durable et respectueuse de l'environnement

Assurer une occupation équilibrée sur l'ensemble des zones rurales

Moderniser pour favoriser la transmission

Contribuer à améliorer les revenus, les conditions de travail et de vie sur l'exploitation.

Maintenir les surfaces en herbe menacées par les systèmes « grandes cultures »

Conditions d'éligibilité de l'aide du Conseil Régional de Picardie :

Signature de la charte d'accès aux aides agricoles,

Exclusion des investissements liés au stockage de fourrages humides (ensilage maïs) ;

Majoration par une aide régionale fonction de critères liés à : l'installation, construction bois, utilisation de l'herbe (bonification de 20% Région si et seulement si il y a sur l'exploitation plus de 75% minimum d'herbe de la Surface Fourragère Totale (SFT) pour les laitiers, 100 % pour les allaitants), production ovine, agriculture biologique...

Objectifs quantifiés à horizon 2013 :

1500 exploitations aidées

Résultats à la mi 2009 :

Près de **800 éleveurs** accompagnés avec les « bonus Région », pour **7,1 millions d'euros dégages depuis 2005**.

Dispositif régional de soutien aux investissements spécifiques à l'herbe

Enjeux de l'intervention :

Dispositif régional vise à soutenir des investissements spécifiques, indispensables en terme de production et de durabilité des systèmes d'exploitations

Objectifs :

Maintenir les surfaces en herbe menacées par les systèmes « grandes cultures »

Assurer le maintien de l'activité et la diversité des productions sur tout le territoire picard.

Permettre aux éleveurs de s'orienter vers une autonomie alimentaire dans leur exploitation

Favoriser l'utilisation de l'herbe dans les systèmes fourragers

Favoriser la transformation de produits à la ferme destinés à une consommation animale favorisant l'autonomie des systèmes d'élevage.

Champs et actions :

Aides aux investissements dans les élevages herbivores, visant à valoriser l'herbe et à améliorer l'autonomie des systèmes de production.

Descriptions des opérations :

Investissements liés au projets d'autonomie alimentaire en privilégiant les matériels à caractère innovant : matériel spécifique à l'entretien et à la gestion des surfaces en herbe (implantation, semis, aménagement de pâturage, matériel de compostage, utilisation des céréales à la ferme, ...)

Aide :

Signature de la charte d'accès aux aides agricoles

Dispositif financé uniquement par le Conseil Régional de Picardie avec un taux d'aide maximum de 40 % (agri bio, installation)

Plafond éligible de 100 000 euros

Objectifs quantifiés : 250 bénéficiaires jusqu'en 2013 pour 2,1 millions de financement public

Résultats : depuis septembre 2008 : **238 agriculteurs ou CUMA** accompagnés en 9 mois sur ce nouveau dispositif pour **1,4 millions d'euros**.

- **Thème 2 : Amélioration des conditions de travail**

Projet de recherche au sein d' « Agrotransfert ressources et territoires » Réflexion avec l'ensemble des partenaires pour la mise en place de conseil et d'aide autour des questions travail.

En cours d'élaboration : dispositif de soutien aux éleveurs autour des questions relatives au travail

LES FREINS ET DIFFICULTES

- **Crises (FCO, lait...)** qui ne permet pas de travailler en toute sérénité avec les professionnels sur des sujets comme le travail !
- **Manque de lisibilité** de nos interventions auprès des éleveurs (cause : gestion de certains dispositifs via les DDAF...)

AXE 3 : Maintien et création de la valeur ajoutée

REALISATIONS

Dès 2004, le Conseil Régional de Picardie demande et obtient l'accord de notifier un dispositif de soutien à la diversification à l'UE, permettant d'aider des projets de développement de la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles picardes (transformation, accueil,...)

Il s'agissait de pouvoir :

Encourager le développement d'ateliers de diversification créateur de valeur ajoutée sur les exploitations en région Picardie, par :

- ✓ réduction des coûts de production,
- ✓ amélioration et redéploiement de la production,
- ✓ amélioration de la qualité
- ✓ préservation et amélioration de l'environnement naturel, des conditions d'hygiène et de bien-être des animaux,
- ✓ promotion de la diversification de l'activité de l'exploitation

Secteurs concernés :

Cette aide concernait tous les investissements liés aux projets de diversification dans le cadre

- ✓ de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles,
- ✓ du développement de services à la population et aux collectivités,
- ✓ de l'accueil à la ferme,
- ✓ du lancement ou développement de nouvelles productions
- ✓ du développement d'activités équestres.

Puis inscription de mesures spécifiques dans la négociation avec l'Etat, dans le DRDR Picardie 2007/2013 autour de dispositifs de soutien à la diversification, à la transformation des produits à la ferme et à des démarches de qualité.

Dispositif régional d'aide aux investissements à la diversification

Enjeux de l'intervention :

La valeur ajoutée sur les exploitations picardes stagnait depuis de nombreuses années. Ce dispositif régional vise à soutenir des types d'investissements spécifiques en vue de créer de la valeur ajoutée, indispensables en terme de production et de durabilité des systèmes d'exploitations.

Objectifs :

Encourager le développement et la diversification de la production agricole

Créer de la valeur ajoutée sur les exploitations

Améliorer et réorientation de la production.

Améliorer la qualité de la production

Favoriser la transformation de produits à la ferme.

Favoriser le développement de l'horticulture, du maraîchage, de l'arboriculture, de la production de biomasse en Picardie via le développement de cultures pérennes telles que le miscanthus, le sorgho fourrager...

Assurer le maintien de l'activité et la diversité des productions sur tout le territoire picard.

Champs et actions :

Favoriser la diversification de la production agricole, dans les domaines de l'élevage, de la production végétale, la création de valeur ajoutée et le développement de circuits courts.

Développer des cultures régionales spécialisées (légumes, fruits, production de biomasse, arboriculture, maraîchage, petits fruits...)

Soutenir les investissements liés à la création ou la rénovation d'ateliers de transformation à la ferme de produits fermiers.

Descriptions des opérations :

Dépenses liées à la mise en place de nouveaux systèmes de production (apiculture, cuniculture, héliciculture...)

Matériel végétal pérenne, matériel spécifique de récolte et d'entretien, investissements liés au stockage et à la conservation.

Tunnels dédiés aux cultures spécialisées, matériel spécifique à la culture, la récolte le stockage et la conservation.

Investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles : création et rénovation d'ateliers de transformation, atelier de conditionnement, atelier de stérilisation, atelier de stockage en chambre froide et d'affinage.

Aide :

Aide conditionnée à la signature de la charte d'accès aux aides agricoles

Dispositif financé uniquement par le Conseil Régional

Taux maximum d'aide de 40% (pour les projets en AB et installation)

Plafond éligible : 100 000 euros

Objectifs quantifiés : 300 bénéficiaires jusqu'en 2013 pour 4,2 millions de financement public

Résultats :

2004 (à partir de juin) : 15 dossiers pour 159 100 euros

2005 : 34 dossiers pour 318 000 euros

2006 : 18 dossiers pour 208 000 euros

2007 : 22 dossiers pour 275 200 euros

2008 : 22 dossiers pour 177 700 euros

2009 (jusqu'à mai) : 16 dossiers pour 67 000 euros

Soit 127 dossiers pour 1 205 000 euros

- **Actions collectives** en faveur du développement des filières : terroirs de Picardie

- Lancement d'une véritable politique **de soutien à la filière cheval** : Contrat de progrès, CIC, Equiterra...

FREINS

Manque de lisibilité des actions menées par les Chambres d'agriculture

AXE 4 : Préservation des ressources naturelles, qualité de vie et santé

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- **Soutien à l'accompagnement et la structuration de la filière biologique**

Avant, aucun moyen spécifique à l'agriculture biologique hormis une ligne « AB » au niveau de la convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture (150 000 euros sur l'animation)

Dès 2004, mise en place d'une aide de 40% (maximum de ce que permet l'UE en matière de soutien à l'agriculture) est apportée par la Région pour les dossiers en AB. Les principales actions menées sont :

- **Dispositif régional d'aide à la certification**

Objectif : accompagner et encourager le développement de l'agriculture biologique en Picardie en prenant en charge les coûts de certification initiaux et les contrôles en production biologique (**première Région française à notifier ce dispositif directement à l'UE dès 2004 puis la mesure sera négociée avec l'Etat et intégrée dans le Document Régional de Développement Rural Picardie**)

Bénéficiaires : exploitations agricoles, associations, PME, artisans transformateurs...

Modalités : 100 % des dépenses éligibles pour les exploitants agricoles si elle est totalement en AB (plafond de 1000 euros par an)

Nombre d'agriculteurs bénéficiaires : plus de 200 bénéficiaires (agriculteurs et transformateurs)

Dispositif d'aide aux investissements spécifiques bios

Enjeux de l'intervention :

Dispositif régional notifié dès 2004 à l'UE puis négocié et intégré dans le Document Régional de Développement Rural Picardie (DRDR) qui vise à soutenir des investissements spécifiques, indispensables en terme de production et de durabilité des systèmes d'exploitations.

Dans le cadre du plan végétal environnement (PVE), il s'agit de répondre à un besoin d'accompagner les efforts des exploitations agricoles en matière de préservation de l'environnement, compte tenu de la nécessité notamment d'améliorer la qualité de l'eau (enjeu majeur en Picardie). Les investissements bonifiés par la Région sur ce dispositif doivent permettre de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles par l'utilisation de techniques alternatives à l'usage de pesticides.

Objectifs :

Accompagner et encourager le développement de l'agriculture biologique en Picardie

Préservation et amélioration de l'environnement naturel au regard des enjeux de la qualité des eaux contre les pollutions d'origine agricole.

Assurer le maintien de l'activité et la diversité des productions sur tout le territoire picard.

Champs et actions :

Aides aux investissements pour le développement de l'agriculture biologique dans les exploitations en AB ou en conversion.

Utilisation de matériel alternatif au désherbage chimique et réduction de la pression sur les prélèvements sur la ressource en eau.

Descriptions des opérations :

Investissements liés à l'agriculture biologique pendant et après la conversion.

Investissements alternatifs au désherbage chimique et limitant la pression sur la ressource en eau (micro irrigation...)

Aide :

Dispositif financé uniquement par le Conseil Régional de Picardie avec un taux d'aide maximum de 40 % (taux maximum autorisé par l'UE).

Aide conditionnée à la signature de la charte d'accès aux aides

Plafond éligible de 100 000 euros

Objectifs quantifiés à 2013:

150 agriculteurs aidés entre 2007 et 2013 (y compris avec les investissements spécifiques herbe)

Volume de financement public : 2,10 millions d'euros (y compris avec les investissements spécifiques herbe)

5000 ha supplémentaires conduits en agriculture biologique

Résultats :

2005 : 4 dossiers pour 18 000 euros

2006 : 9 dossiers pour 157 000 euros

2007 : 13 dossiers pour 186 000 euros ;

2008 : 9 dossiers pour 118 000 euros ;

2009 (au 31 mai) : 8 dossiers pour 137 000 euros

(Pour mémoire : 238 agriculteurs (dont 7 agriculteurs en bio pour un montant de 63 500 euros) ou CUMA accompagnés pour 1,4 millions d'euros, sur le dispositif investissements spécifique herbe opérationnel depuis septembre 2008 (cf page 11). Ces 7 dossiers bios (étaient précédemment aidés sur ce dispositif investissements spécifiques bios.

Total réalisé (y compris les investissements herbe) au 31 juillet 2009 :

280 dossiers pour 2,01 millions d'euros (dont 50 agriculteurs bios pour 680 000 euros)

- Autres interventions pour le développement de l'agriculture biologique en Picardie :

- Bonus pour toutes les aides agricoles en AB

- Etude sur le potentiel de développement de l'agriculture biologique dans les BAC

- Animation et structuration de la filière, accompagnement des conversions par un soutien à l'ABP (pour mémoire budget 2005 AB via chambre 150 000 euros à 515 000 euros en 2009 à l'ABP)

- Restauration collective (« Pain bio dans les lycées »)

2006/2007 : 10 lycées

2007/2008 : 14 lycées

2008/2009 : 27 lycées (pain, produits laitiers, fruits)

2009/2010 : 30 lycées volontaires pour renouveler l'opération.

Tendances

« Extraits du Plan d'actions de l'ABP pour 2009 »

« En 2009, le taux de progression de l'agriculture biologique en Picardie est de l'ordre de 5% en nombre d'exploitants et de 6 % en surface. Le flux de dossiers « installation et conversion » est aujourd'hui d'environ 40 projets nouveaux annuellement.

Les nouveaux projets arrivant spontanément sont de 20 en installation par an. Ces projets nécessitent un accompagnement qui s'étale sur une période de 3 mois à 1 an, mais peut être plus long si se posent des problèmes de foncier.

De manière similaire aux projets d'installation, les projets de conversion arrivent spontanément à l'ABP représentent un flux annuel de 15 à 20. La majorité de ces projets nécessitent un temps de maturation d'environ 1.5 an. ». (Pour mémoire la conversion en agriculture biologique nécessite 2 à 3 années avant l'obtention de la certification).

FREINS

Pour mémoire l'aide à la conversion à l'agriculture biologique a été plafonnée par l'Etat Français jusqu'à l'annonce de septembre 2008 de Michel Barnier de permettre aux Préfets de Régions de déplafonner cette mesure. Concrètement le plafond d'aide initial de l'Etat jusqu'en septembre 2008 était de 7600 euros par an et par exploitation, ce qui dans des Régions agricole comme la Picardie avec de grosses structures limitait le nombre d'agriculteurs intéressés par cette conversion (seuls les 38 premiers hectares convertis pouvaient bénéficier d'une aide à la conversion plafonnée à 200 euros l'hectare pour les grandes cultures).

(Pour mémoire : la Région Picardie a accepté pour 2009 de cofinancer avec l'Etat l'aide à la conversion)

MESURES AGROENVIRONNEMENTALES

GESTIONS DE TERRITOIRE

Le dispositif régional Gestions de Territoire® est l'un des outils majeur de la politique agricole de la Région Picardie.

En Picardie, l'agriculture est un acteur essentiel de la préservation des paysages, de la biodiversité et de la qualité de l'eau. A travers sa politique agricole, sa politique eau et sa politique de préservation du patrimoine naturel, la Région Picardie accompagne l'adaptation de l'agriculture picarde aux enjeux socio-économiques et environnementaux en appuyant l'innovation et les pratiques respectueuses de l'environnement, en consolidant la place de l'élevage herbivore sur l'ensemble du territoire régional et en valorisant les surfaces en herbe.

La négociation avec l'Etat a permis de maintenir le dispositif Gestions de territoire qui a été intégré dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007/2013. Le nouveau dispositif au-delà des anciennes mesures reconduites, a permis l'ouverture de mesures agri environnementales favorables aux éleveurs (gestion extensive des prairies, remise en herbe...).

Enjeux de l'intervention :

L'enjeu est de promouvoir les pratiques permettant de préserver et d'améliorer l'état des ressources pour une agriculture durable.

Objectifs de cette action :

Valoriser et embellir et entretenir le paysage

Favoriser le développement de la biodiversité en renforçant les corridors écologiques, en développant les auxiliaires biologiques,

Favoriser la faune sauvage et la préservation de la flore.

Entretien et restaurer certains milieux sensibles par l'agriculture

Prévenir et lutter contre le risque d'érosion des sols.

Préserver la ressource en eau

Champs et actions :

Tous les agriculteurs picards, accompagnés par les partenaires du dispositif (chambres d'agriculture de Picardie, chasseurs, forestiers et associations de protection de la nature), qui proposent des solutions paysagères et environnementales réalistes sur l'exploitation agricole.

Descriptions des opérations :

Sur la base du volontariat et sur l'ensemble du territoire picard, réalisation de diagnostics globaux à l'échelle des exploitations, de conseils personnalisés et financement de mesures (plantation de haies, bandes enherbées, remise en herbe de parcelle, création de mares...) sous forme de contrats de cinq ans visant à préserver la biodiversité, valoriser le paysage et protéger les ressources naturelles.

Aide :

Elle est conditionnée à la signature d'une charte régionale d' « Engagements pour un développement durable de l'agriculture ».

Participation au financement du diagnostic d'exploitation

L'agriculteur signe un contrat de cinq ans dans lequel il s'engage à mettre en œuvre des pratiques et des aménagements. Ce contrat lui permet d'obtenir une compensation financière versée annuellement en contre partie de manques à gagner ou de surcoûts engendrés par les mesures. Les contrats Gestions de territoire sont financés 100% par la Région Picardie en 2007 et 2008, avec un retour des cofinancements à partir de 2009.

Résultats :

2002/2006 : 415 diagnostics et 240 contrats soit 316 km de haies plantées et entretenues, 300 bosquets, 300 km de bandes enherbées, 45 mares créées. Ces aménagements ont représenté un montant total de 2,5 millions d'euros financés à parts égales par le Conseil Régional de Picardie et l'Europe

2007 : année de lancement des nouvelles mesures

2008 : 86 dossiers pour 2,6 millions d'euros Région,

2009 : 192 dossiers pour 1,7 millions d'euros Région avec retour des co financements

- PVE : Plan Végétal Environnement

Participation au financement par des bonus Région sur certains des axes du dispositif correspondant aux orientations de la politique de Conseil Régional : plantation de haies, désherbage mécanique, économie d'eau (stockage des eaux de pluie)...

- FORET

Promotion du matériau bois par l'interprofession Nord Picardie Bois

Mise en place d'un dispositif d'éco certification des forêts par l'association PEFC (Pan European Forestry Certification) Nord Picardie.

Soutien aux actions de **mobilisation du bois jugée insuffisante** (financement des investissements d'aires de stockage et de dessertes)

Soutien aux acteurs en vue d'une **gestion forestière dynamique et respectueuse de l'environnement** (accompagnement à la rédaction de Plan Simple de Gestion, de Plan de Développement de Massif et de contrat d'exploitation)

Accompagnement à la certification (FSC et PEFC) aux acteurs de la filière,

Aides au stockage via des avances remboursables (grumes, produits sciés

Signature d'un contrat de filière bois avec l'ensemble des acteurs de la filière

- AGROFORESTERIE

Enquête et participation au comité national de suivi sur l'agroforesterie (programme européen).

Expérimentation en Picardie (80 ha plantés fin 2009) et participation à la réalisation d'un film.

Ouverture de la mesure dans le PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) et dans le DRDR (Document Régional de Développement Rural) en 2009 permettant un soutien des projets (hors expérimentation)

- Projet « biodiversité » au sein d'Agrotransfert Ressources et Territoires

- **Energie** : implication de projets agricole dans la mobilisation du FREME (Etude maîtrise de la consommation d'énergie, financement de séchage solaire en grange...)